



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 7 août 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy et Alain Carrier

ABSENTS :

Messieurs les conseillers Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-08-183 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que les points 7.2 et 7.3 seront remis à la prochaine séance.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2017

2017-08-184 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 18 juillet dernier.

6.4 Demande de dérogation mineure – Angélique Léveillée – matricule 0887 40 4030

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Mme Angélique Léveillée pour sa propriété avec matricule 0887 40 4030;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir construire un garage de 30' X 40' à 1,50 mètres de la limite sud du lot, tandis que les normes en vigueur requièrent une marge latérale minimale de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE selon Mme Léveillée, cela serait le seul emplacement possible pour implanter un garage et l'avantage de l'emplacement choisie serait de conserver l'entrée de cours à son emplacement présent;

CONSIDÉRANT QUE Mme Léveillée avise que son voisin M. John Wood serait en accord avec cette dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande à condition que les trois éléments suivants soient respectés :

- 1) Que la municipalité reçoit une lettre signée de M. John Wood, propriétaire du terrain ayant le matricule 0886 39 4252, confirmant son accord à ce que Mme Léveillée implante son garage à 1,50 mètres de la limite sud du lot;
- 2) Que la hauteur maximale des bâtiments accessoires de 7 mètres (22.9 pieds) soit respectée;
- 3) Que Mme Léveillée devra enlever tout bâtiment accessoire non-règlementaire;

2017-08-185

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée par Mme Angélique Léveillée pour sa propriété avec matricule 0887 40 4030, pour la construction du garage à l'emplacement choisi, soit à 1,50 mètres de la limite sud du lot, à condition que les trois éléments suivants soient respectés :

- 1) Que la municipalité reçoit une lettre signée de M. John Wood, propriétaire du terrain ayant le matricule 0886 39 4252, confirmant son accord à ce que Mme Léveillée implante son garage à 1,50 mètres de la limite sud du lot;
- 2) Que la hauteur maximale des bâtiments accessoires de 7 mètres (22.9 pieds) soit respectée;
- 3) Que Mme Léveillée devra enlever tout bâtiment accessoire non-règlementaire.

ADOPTÉE

6.5 Demande de dérogation mineure – Gestion McCutcheon inc. – matricule 1094 26 5574

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par Gestion McCutcheon inc. pour sa propriété avec matricule 1094 26 5574;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de pouvoir agrandir le lot résidentiel en vertu du règlement de la C.P.T.A.Q. car vu que le lot en question se situe sur deux municipalités, soit le Canton de Stanstead et la Municipalité d'Ogden, la partie résiduelle se trouvant dans la Municipalité d'Ogden aura pour effet de créer un lot dérogatoire au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE Gestion McCutcheon inc. demande donc d'autoriser la création d'un lot ayant une superficie de 519,7 mètres carrés alors que le règlement exige 12 000 mètres carrés, ayant une largeur de 9,82 mètres alors que le règlement exige 150 mètres, et ayant une profondeur de 48,98 mètres alors que le règlement exige 60 mètres;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

2017-08-186

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété appartenant à Gestion McCutcheon inc., ayant le matricule 1094 26 5574, autorisant la création du lot tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 5 juillet dernier.

7.2 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2018 - REMIS

7.3 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition de matières recyclables pour l'année 2018 - REMIS

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue jaunes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 4,776.66\$, taxes en sus;

2017-08-187

Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue jaunes à la compagnie Lignes Maska au prix de 4,776.66\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 24,792.05\$ et les salaires s'élèvent à 23,988.78\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 48,780.83\$.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-08-188 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 100,418.07\$;

2017-08-189 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 7 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2017

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2017.

10. ADMINISTRATION

10.1 Colloque régional de l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son colloque de la zone Estrie le 14 septembre 2017 à Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque réunit les directeurs généraux des municipalités de l'Estrie ensemble et leur présente des ateliers, et que le coût est de 90.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

2017-08-190 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme. Vickie Comeau, à participer à ce colloque se tenant le 14 septembre 2017.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

ADOPTÉE

10.2 Renouvellement du contrat de service pour le photocopieur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de renouvellement du contrat de service pour le photocopieur de Mégaburo, avec une légère augmentation de 0.0005\$ par photocopie avec encre noir et de 0.0020\$ par photocopie couleur;

2017-08-191 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte le renouvellement du contrat de service pour le photocopieur tel que mentionné ci-haut.

ADOPTÉE



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.3 Migration des courriels municipaux par Kezber

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kezber qui héberge le site web de la municipalité va bientôt désactiver le présent service de boîtes courriel car celui-ci est désuet, et il est proposé que celui-ci soit remplacé par un courriel Exchange avec Office 365 qui sera une méthode plus efficace, performant et sécuritaire pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix mensuel pour cette migration des courriels sera de 23.96\$ par mois, plus les frais d'exportation de leur contenu qui sera de 230\$, taxes en sus;

2017-08-192 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la compagnie Kezber à faire la migration des courriels de la municipalité vers Office 365, au prix mensuel de 23.96\$ par mois, et à faire l'exportation de leur contenu au prix de 230\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.4 Mandat de Jean-Philippe Robitaille

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a demandé si M. Jean-Philippe Robitaille, inspecteur en bâtiment et en environnement à Ogden, pourrait venir travailler à leur

bureau municipal pour les dépanner une journée par semaine pendant le congé de maladie de leur inspectrice;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qui a autorisé que M. Robitaille aille dépanner la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton;

CONSIDÉRANT QUE M. Robitaille est prêt à aller dépanner la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton pendant cette période et que cela ne nuira aucunement à son travail à la municipalité de Ogden;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton paiera M. Robitaille pour sa journée de travail et la municipalité de Ogden réduira sa paie d'une journée par semaine pendant cette période;

2017-08-193 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation pour que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, puisse aller travailler pour la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton afin de les dépanner une journée par semaine pendant le congé de maladie de leur inspectrice.

QUE la directrice générale réduira la paie de M. Robitaille d'une journée par semaine pendant cette période.

ADOPTÉE

10.5 Résolution d'appui à la demande de Bell pour les programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est éligible à des subventions dans le cadre des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » afin d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Ogden, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell connaît bien le territoire d'Ogden et se propose pour démontrer la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell a déposé un projet à même cette subvention et requiert maintenant une résolution d'appui de la municipalité d'Ogden;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-08-194 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden signifie son appui à la démarche de Bell dans la demande de subvention pour son projet qui fera bénéficier notre collectivité de services internet améliorés et de suivre l'évolution technologique, ce qui répondra aux besoins de connectivité d'un large éventail d'utilisateurs comme les résidences et les entreprises.

QU'un des buts de ce projet qui est appuyé par le conseil de la municipalité d'Ogden est aussi d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Ogden, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé Bell à inclure la municipalité d'Ogden dans sa demande d'aide financière aux programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

ADOPTÉE

10.6 Site de consultation publique du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE les évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin & Ass. Inc. offrent aux municipalités et aux MRC la possibilité d'offrir aux visiteurs de leur site web la consultation du rôle public de leur propriété;

CONSIDÉRANT QUE cette application est offerte sous forme de site web, un lien unique sera donc fourni aux clients qui seront ensuite redirigés vers le domaine du rôle foncier public, et l'information sera offerte en français et en anglais;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun coût pour l'utilisation de ce service, sauf de la compagnie Kezber afin de faire implémenter un court texte et le lien sécurisé sur le site web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce service serait bénéfique pour la municipalité car les citoyens pourraient consulter le rôle eux-mêmes, et cela diminuerait le nombre d'appels à l'hôtel de ville;

2017-08-195 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'ajout de ce site gratuit de consultation publique du rôle d'évaluation et les coûts associés à son implémentation.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Patinage libre gratuit 2017 - 2018

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la municipalité d'Ogden à la saison 2017 - 2018 de patinage libre gratuit à l'aréna Pat Burns se chiffre à 1,200 \$ pour 66 heures;

2017-08-196 Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden souhaite offrir à ses citoyens des périodes de patinage libre gratuit et accepte de contribuer 1,200 \$ à cette activité.

QUE cette dépense soit prévue au budget 2018 et soit déboursée à la ville de Stanstead en janvier 2018.

ADOPTÉE



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11.2 Fête du 85^e anniversaire d'Ogden

La Fête du 85^e anniversaire d'Ogden organisée par le Comité du Patrimoine de la municipalité d'Ogden se déroulera à la ferme Lamarche les 19 et 20 août 2017. Ce sera une journée idéale pour venir rencontrer vos voisins et des citoyens que vous ne connaissez pas encore. Un vernissage avec vin et fromage de même qu'un méchoui auront lieu.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption –Règlement n° 2017.10 intitulé Règlement n° 2017.10 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Sylvie Lefebvre à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2017, et qu'une assemblée de consultation a eu lieu le 7 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 23, Aménagement des terrains, en y ajoutant un deuxième paragraphe concernant les conditions dans lesquelles une maison mobile ou roulotte est permise d'être installée temporairement sur un chantier de construction ou de réparation d'une résidence.

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2017-08-197 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Alain Carrier
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement n° 2017.10 intitulé « Règlement n° 2017.10 d'amendement au règlement de Zonage n° 2000-3 » est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion – Règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de réglementer les rémunérations et allocations annuelles du maire et des conseillers de la municipalité de Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

Ogden a été bien représenté lors de la course de 5 km à Stanstead qui a eu lieu le 8 juillet. Edward Southword a fini en 2^e place, Cazian Comeau-Elman a gagné la catégorie des garçons de 12 ans et moins, et Caresse Comeau-Elman et Vickie Comeau ont mérité la deuxième place dans leurs catégories d'âge. Le 5 juillet, des représentants d'organisations environnementales variées se sont rencontrés avec des membres du CCE et l'inspecteur municipal sur le site du



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Marais Doré car le COGESAF propose d'augmenter le niveau d'eau du marais afin d'attirer plus d'oiseaux aquatiques. Une rencontre pour discuter de ce sujet aura lieu à l'hôtel de ville en septembre. Le 15 juillet une rencontre de l'organisation SCÈNE a eu lieu, au sujet du Marais Marlinton. Le 6 août une rencontre a eu lieu avec environ une quinzaine de personnes au sujet des problèmes qui surviennent avec le site central de déchets et le compost. Un sous-comité sera formé à cet effet afin de faire des recommandations au conseil. M. Sudlow rappelle encore une fois la fête du 85^e anniversaire d'Ogden qui aura lieu les 19 et 20 août à la Ferme Lamarche.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Il n'y a pas eu de rencontre à la MRC pendant le mois de juillet.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Richard Violette demande pourquoi l'inspecteur en bâtiment et en environnement est payé pour 5 jours d'ouvrage s'il peut faire son travail en 4 jours. Le conseil lui a expliqué que c'est simplement pour dépanner l'autre municipalité et que l'inspecteur a de l'ouvrage qu'il va remettre à plus tard pour le moment afin de les aider, mais qu'il a amplement de travail à faire pendant les 5 jours par semaines, et que d'avoir un inspecteur disponible 5 jours par semaine permet un meilleur service aux citoyens d'Ogden.

2017-08-198 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Jean R. Roy propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 17 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Michael Sudlow, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.